

Infolettre

JUIN 2025



Mot du maire

Comme notre bulletin municipal est en corrélation avec les saisons, je vous souhaite donc un bel été. Cette année encore, je vous rappelle que notre lac est magnifique, mais c'est une grande étendue d'eau qui peut transformer des moments de plaisir en catastrophe. Être prévoyant nous permet d'éviter des situations désagréables lorsque nous voguons à grande vitesse sur le lac.

Quant à vous, baigneuses, baigneurs et nageuses, nageurs, soyez vigilants et soyez certains que vous êtes bien visibles. Le mot d'ordre qui convient pour nous tous est prudence! Une vie peut chavirer en l'espace de quelques minutes.

J'aimerais aussi vous rappeler que nous fêtons, cette année, le 60^e anniversaire de fondation de notre Municipalité. Une multitude d'activités (60) sont organisées pour souligner cet anniversaire. Vous pouvez vérifier où et quand auront lieu ces activités dans cette infolettre ou sur notre site internet. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges.

Durant les sept dernières années (bientôt huit), nous avons développé ou créé des lieux de rassemblement, grâce à la collaboration des bénévoles (c'est-à-dire vous, de celle des Chevaliers de Colomb et du Comité MADA). Nos employés étaient toujours prêts à les supporter et à collaborer.

Nous vous réinvitons à venir au *parc de l'Amitié*, au *parc Alpha* et au *parc Dragon du lac*. Près de ce parc qui voisine le nouvel hôtel de ville, vous avez un kiosque (avec barbecue) à votre disposition. N'oublions pas la plage publique où se tiennent de nombreuses activités. De plus, l'hôtel de ville avec ses salles de réception et son gymnase, c'est votre hôtel de ville.

Merci à notre personnel et aux membres du Conseil pour leur magnifique travail!

Bel été!

Jean-Paul Descoeurs



Bulletin municipal

Recevez les dernières nouvelles, événements à venir, messages importants et autre communications d'intérêts.

Inscrivez-vous maintenant

Pour recevoir l'infolettre par la poste, faite la demande
par téléphone au 819-428-3906
ou par courriel à : communication@lac-simon.net



MOT DU DIRECTEUR

Service de sécurité incendie (SSI)



Je souhaite souligner l'engagement remarquable de nos pompiers à temps partiel.

Savez-vous ce que cela implique véritablement d'être pompier volontaire ? Vous découvrirez ainsi pourquoi j'ai un profond respect pour ces personnes qui, sans hésitation, abandonnent tout pour porter secours lorsque le malheur survient.

Un pompier à temps partiel, c'est principalement une personne qui a un emploi à temps plein. Que ce soit un mécanicien, un employé d'Hydro-Québec, un charpentier, un soudeur, un camionneur ou un paramédic, tous travaillent généralement 40 heures par semaine, souvent même plus. Pourtant, ils choisissent de donner encore plus de leur temps, pour vous et pour la communauté.

Avant de répondre à leur premier appel, ces pompiers doivent passer par une formation rigoureuse, souvent en soirée et durant les week-ends :

- Pompier 1 (354 h) - Formation de base
- Désincarcération (30 h) - Spécialité
- Opérateur de pompe (30 h) - Spécialité
- Sauvetage nautique et sur glace (45 h) - Spécialité
- Officier non urbain (90 h) - Spécialité
- Formation continue (16 h/an) - Pour améliorer les techniques
- Pratiques régulières (48 h/an) - Tous les deuxièmes samedis du mois.

De plus, les appels imprévus peuvent survenir à tout moment, que ce soit de jour ou de nuit, en semaine ou durant le week-end. Peu importe s'ils sont en train de dîner en famille, de célébrer un anniversaire, Noël ou le Nouvel An. Peu importe s'il est 2 h du matin, qu'il fait -30° C et qu'ils doivent travailler quelques heures plus tard... Lorsque l'alarme retentit, ils sont toujours présent.

Ces heures sont dérobées à leur famille, à leur amis, à leur repos mais, il le font, encore et encore, par dévouement, passion et sens du devoir.

Derrière chaque pompier, il y a une famille qui les soutient et accepte ces sacrifices. À eux aussi, un immense merci.

Alors, la prochaine fois que vous croiserez ces personnes, prenez un moment pour leur exprimer votre gratitude. Ils le méritent plus que jamais.

Stephen Bélanger,
Directeur du service de sécurité incendie (SSI)
Municipalité de Lac-Simon



Présentation de votre Service de sécurité incendie (SSI)

De gauche à droite sur la photo :

Mario Harrisson, Mathieu Vandeputte, Martin Louisseize, Hugo Desormeaux, Samuel Nadeau, Nicolas Larose, Thierry Desormeaux, Stephen Bélanger, Christian Lamoureux, Danicarl Proulx-Deschâtelets, Olivier Harrisson, Benoit Baril, Ludovic Desgagné et Patrick Piotte.



Autres membres de l'équipe du SSI dans l'impossibilité d'être présents lors de la prise de photo :

Michel Daoust, Stéphane Lachapelle, Alexandre Lafleur, William Louisseize, Maxime Proulx et Marc St-Denis.

Comité des aînés(es) – MADA – Lac-Simon

QUESTIONNAIRE-MADA

Le Comité des aînés(es) MADA Lac-Simon vous remercie d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire qui mettra à jour le Plan d'action 2025-2026-2027. Il y aura encore plusieurs étapes afin de déterminer quelle activité sera mis de l'avant par notre Comité. L'adoption du plan d'action, par notre Conseil, se fera au cours de l'été.



FÊTE NATIONALE 2025

Le thème de cette année est : **Gens du pays : 50 ans d'un refrain au cœur du Québec.**

Cette année les activités auront lieu le **mardi 24 juin 2025**. Comme à l'habitude, un chapiteau sera installé près de la caserne des pompiers, au coin des chemins Tour-du-Lac et du Parc.

Les activités de la journée :

Sous ce chapiteau aura lieu la **messe de la St-Jean** à 10 h et le traditionnel **Rallye automobile** qui débutera à 13 h. Pour inscription, communiquez par courriel avec la Municipalité à info@lac-simon.net ou avec monsieur Daniel Tremblay au 873 987-0217. **Seb et son band** fera l'animation de la soirée (SVP apportez vos chaises).

Pour la famille il y aura sous le pavillon au Parc Dragon du lac une **présentation des herbes sauvages et cultivables** à 13 h 30, afin de découvrir l'existence des différentes plantes et herbes, et à 15 h les **enfants et adultes pourront peindre des roches afin de créer un serpent de roches**. Ce serpent de roches sera installé près de la piste cyclable du chemin du Parc.

Si la température le permet, il y aura aussi un feu de joie en fin de soirée.

Merci à l'avance pour votre prochaine participation.

Lise Tremblay
Secrétaire, Comité des aînés(es) – MADA – Lac-Simon



Souhaitez-vous poser votre candidature en tant que Mairesse ou Maire ou Conseillère ou Conseiller?

Période de dépôt des déclarations de candidatures

- **Dates de dépôt :** Vous pouvez soumettre votre déclaration de candidature du 19 septembre au 3 octobre 2025, jusqu'à 16 h 30.
- **Journée du 3 octobre 2025 :** À Lac-Simon, les déclarations peuvent être déposées sans interruption entre 9 h et 16 h 30. Après 16 h 30, aucune déclaration ne sera acceptée.
- **Horaires variables pour les autres jours :** Les horaires peuvent différer les autres jours. Pour connaître les horaires spécifiques de dépôt des candidatures, veuillez consulter l'avis public d'élection qui sera affiché en septembre prochain.

Les personnes autorisées à déposer la déclaration de candidature

Vous pouvez déposer vous-même votre déclaration de candidature. Si vous ne pouvez pas le faire, une autre personne peut la déposer en votre nom. Dans ce cas, vous devez vous assurer que le formulaire [SM-29](#) est bien rempli, que vous avez fait le serment devant une personne autorisée à le recevoir et que la personne a tous les documents requis, notamment une pièce d'identité originale.

Il est possible de télécharger le formulaire SM-29 à l'adresse suivante :

<https://lac-simon.net/wp-content/uploads/2025/05/SM-29.pdf>

Pour poser votre candidature, vous devez fournir les documents suivants :

- **Formulaire [SM-29](#) rempli**
- **Pièce d'identité :** Vous devez fournir **l'original** d'une pièce d'identité qui répond aux deux exigences suivantes :
 - elle contient au moins votre nom et votre date de naissance;
 - elle a été délivrée par le gouvernement du Québec ou du Canada (exemple : permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport ou certificat de citoyenneté). Les pièces d'identité en provenance du gouvernement d'une autre province que le Québec ne sont pas acceptées.

*Lors du dépôt, la présidente d'élection examinera votre pièce d'identité et s'assurera qu'elle lui permet d'établir que vous aurez au moins 18 ans le jour du scrutin. Elle fera une copie de votre pièce qu'elle certifiera conforme et qu'elle conservera avec votre déclaration de candidature, puis elle vous remettra la pièce originale. Si vous ne déposez pas votre déclaration de candidature vous-même, assurez-vous de remettre une pièce d'identité originale à la personne qui la dépose en votre nom. **Aucune copie ne sera acceptée.***

Qui reçoit votre déclaration de candidature?

Dans la majorité des cas, c'est la présidente d'élection qui reçoit votre déclaration de candidature. Cependant, elle peut déléguer cette tâche à une autre personne, comme la secrétaire d'élection ou l'adjointe autorisée à recevoir les déclarations de candidature. Le nom de ces personnes sera indiqué sur l'avis d'élection qui sera affiché en septembre prochain.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Liste électorale

PROPRIÉTAIRES NON DOMICILIÉS À LAC-SIMON

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** dans la Municipalité **depuis le 18 septembre 2025 ou avant**.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et avoir la citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025. De plus, vous ne devez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale.

Comment faire votre demande ?

- Si vous êtes **propriétaire unique** d'un immeuble ou **l'occupant unique** d'un établissement d'entreprise, remplissez le formulaire [SMR-9.2](#);
- Si vous êtes **copropriétaire** d'un immeuble ou **cooccupant** d'un établissement d'entreprise, désignez une seule personne, parmi le groupe, qui sera inscrite sur la liste et remplissez le formulaire [SMR-9.1](#);

Les formulaires peuvent être transmis par la poste, en personne ou par courriel à adm@lac-simon.net.

Voter par correspondance

La Municipalité vous permet de voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez remplir la section *Demande de vote par correspondance* du formulaire [SMRC-9.1](#) OU [SMRC-9.2](#).

Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas. La demande d'inscription, la procuration ou la demande de vote par correspondance reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription, une procuration ou une demande de vote par correspondance existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

Les formulaires sont disponibles sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante :

<https://lac-simon.net/municipalite-de-lac-simon/vie-democratique/election/>

Présidente d'élection
Lisane Fuoco
Municipalité de Lac-Simon
544, chemin du Tour-du-Lac
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0



OUVERTURE D'UN GYM À LA MUNICIPALITÉ

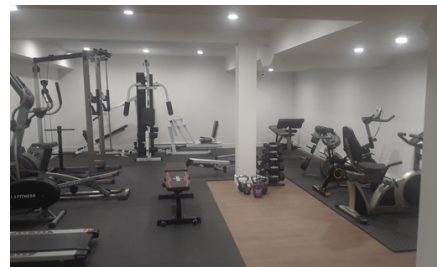
La Municipalité est ravie d'annoncer l'ouverture de son gym (salle d'exercices) à compter de lundi 2 juin 2025

Ce service est gratuit pour tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Simon.

Les heures d'ouverture : Tous les jours, de 6 h à 21 h

Accès au Gym

Pour accéder au gym, il est nécessaire d'avoir une puce électronique pour déverrouiller la porte extérieure. L'entrée ainsi que le stationnement réservés aux utilisatrices et utilisateurs du gym se trouvent à l'arrière du bâtiment (544 chemin du Tour-du-Lac).



Demande de puce électronique

Les puces seront disponibles à compter du 2 juin. Pour obtenir une puce, veuillez en faire la demande à la réception de l'hôtel de ville de la Municipalité en fournissant une preuve de résidence permanente ou de propriété. Un dépôt de 5\$ est demandé pour votre puce.

ATTENTION AUX TORTUES SUR LA ROUTE

Nous entrons dans la période la plus active pour les tortues, où elles se déplacent notamment pour aller pondre.

Voici quelques actions pour mieux les protéger durant cette période :

- **Vigilance !** Présence accrue de tortues sur les routes.
- Près des habitats aquatiques et humides :
 - Évitez ou limitez la tonte et le nivellement des bordures de chemins jusqu'à la fin juin.
 - Chemin privé : réduisez le nivellement au centre du chemin uniquement.
 - Tondez à plus de 10 cm du sol.
- **Signalez leur présence sur [Carapace.ca](https://carapace.ca)** et aidez une tortue à traverser la route dans la direction où elle se dirige (faites attention aux morsures des tortues serpentine).
- Respectez les normes concernant les bandes riveraines et favoriser la cohabitation humains - castors, lorsque des aménagement sont possibles.



**Tortue
serpentine**



Tortue des bois



Merci pour vos efforts en faveur du rétablissement de nos populations de tortues, qui ont vraiment besoin de notre aide !

**ÉCOCENTRE**

123, chemin du Parc
Tél. : 819-428 3906, poste 1879

L'écocentre est ouvert :

Du 3 mai jusqu'au 11 octobre,
du jeudi au lundi, de 8 h à 16 h

L'écocentre sera fermé :

Lundi 1^{er} septembre : Fête du travail

PLAGE MUNICIPALE

760, chemin du Tour-du-Lac
(près du pont)

À compter du 19 juin 2025

Sauveteurs en service tous les jours
de 10 h à 18 h

**PARC DE L'AMITIÉ**

915, chemin du Tour-du-Lac
Ouverture de la saison 2025 : 6 juin

TARIFS

	Mini-putt	Tennis et Pickleball	Pétanque, basket-ball et ping-pong
Détenteur de la carte citoyenne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Si accompagné d'un détenteur de carte (famille)	2 \$/personne/joute	2 \$/personne/joute	Gratuit
Non-résidents	5 \$/personne/joute	5 \$/personne/joute	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (si accompagné d'un détenteur de carte)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (non-résidents)	2 \$/enfant/joute	2 \$/enfant/joute	Gratuit

Location d'équipement pour une durée d'une (1) heure : Gratuit pour les détenteurs de la carte citoyenne

- Tennis, pickleball, pétanque et ping-pong :

- Si accompagné d'un détenteur de carte 2 \$/heure par personne
- Non-résidents 5 \$/heure par personne

- Basket-ball :

Gratuit

Du 6 au 15 juin : Vendredi 13 h à 21 h
Samedi 9 h à 21 h
Dimanche 9 h à 17 h

À partir du 20 juin, jusqu'au 2 septembre :
Le parc de l'Amitié sera ouvert tous les jours de 9 h à 21 h

Il est recommandé de réserver pour venir jouer au tennis et au pickleball, les réservations se font par téléphone au 819 428-3906, poste 1885 ou en personne directement à l'accueil du parc de l'Amitié

ACCÈS AU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL

Le débarcadère municipal et le poste de vidange des eaux usées d'embarcations et de roulottes sont situés au
850, chemin du Tour-du-Lac - Téléphone : 819 428-1345

Heures d'ouverture :

(pour le débarcadère, le poste de vidange des eaux usées et le poste de lavage)

Depuis le 9 mai : de 8 h à 20 h, tous les jours
À partir du 14 juin : de 8 h à 21 h, tous les jours
À partir du 9 août : de 8 h à 20 h, tous les jours.

LAVAGE DES EMBARCATIONS OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE MISE À L'EAU

La plus grande menace actuelle pour nos plans d'eau est l'introduction d'organismes étrangers qui modifient les écosystèmes. Pour cette raison, nous exigeons le lavage de toutes les embarcations **AVANT chaque mise à l'eau**.

Lavage certifiés (acceptés au débarcadère)

- Poste de lavage Municipal (105 chemin du Parc)
- Centre nautique Lac-Simon
- Centre récréatif St-Onge

Conformément au **Règlement 559-2025 concernant l'utilisation du débarcadère**, les visiteurs doivent **OBLIGATOIREMENT** présenter une preuve de lavage de leur embarcation (coupon) et payer le tarif de **110 \$ par mise à l'eau, par embarcation**.

VIDANGE DES EAUX USÉES D'EMBARCATIONS ET DE ROULOTTES

La vidange des eaux usées et de boues au quai municipal est gratuite pour les propriétaires et les résidents de la Municipalité. Le coût est de 20 \$ pour les non-résidents, payable à l'un des préposés du débarcadère.



Vignette **PROPRIÉTAIRE**

Le prix de la vignette **PROPRIÉTAIRE** est de 25 \$ par embarcation (**Règlement 555-2025**). Le montant est facturé annuellement au compte de taxes. La vignette doit être collée près de la conduite, sur le côté droit de votre embarcation afin qu'elle y soit visible. Le numéro de votre vignette est attribué au bateau que vous avez enregistré, assurez-vous d'apposer la bonne vignette. **Les détenteurs d'une vignette PROPRIÉTAIRE doivent également présenter la preuve de lavage de leur embarcation (coupon) à chaque mise à l'eau mais n'ont pas à payer de frais lors de la mise à l'eau de leur embarcation.**

De plus, la vignette donne un droit d'accès à la **plage de la SEPAQ** ainsi qu'un service de pompage pour vidanger les eaux usées de votre embarcation.

En cas de vignette perdue ou volée, les frais de remplacement sont de 25 \$.

Si vous déménagez, assurez-vous d'aviser la Municipalité de votre changement d'adresse postale à l'adresse suivante : adm@lac-simon.net ou sur le site internet dans l'onglet « nous joindre » (formulaire de contact).

Si vous faites l'acquisition d'un bateau :

Vous devez remplir le [formulaire de demande pour vignettes de bateaux](#), y joindre une copie de votre permis d'embarcation de plaisance émis par Transport Canada (obligatoire) et le faire parvenir aux bureaux de la Municipalité soit :

- par courriel à adm@lac-simon.net;
- par la poste au 544, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon, Québec J0V 1E0 (vous pouvez également le déposer dans la boîte de dépôt située à la gauche de la porte d'entrée principale du bâtiment).

Si vous avez vendu votre bateau :

Veuillez nous en aviser afin que nous puissions effectuer les changements nécessaires à votre dossier.



Pour encourager les citoyens à prendre des mesures pour assurer la sécurité de leur piscine résidentielle, nous vous invitons à vous familiariser avec le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Document de synthèse des normes du Règlement

Un document de synthèse, qui résume les normes du Règlement à l'intention des citoyennes et citoyens, est désormais accessible sur notre site internet via le lien suivant :

<https://lac-simon.net/services/urbanisme-et-environnement/reglements-durbanisme/>

RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES CHIENS



Récemment, plusieurs incidents impliquant des chiens ou chats errants ont été signalés dans notre région.

Concernant principalement les chiens errants, nous tenons à vous rappeler que le Règlement 552-2024 concernant la garde et le contrôle des chiens est en vigueur. Voici quelques points essentiels à respecter selon cette réglementation :

- **Surveillance** : Assurez-vous que votre chien est sous contrôle en tout temps.
- **Identification** : Tous les chiens doivent porter une identification visible.
- **Laisse** : Les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics.
- **Responsabilité** : Les propriétaires sont responsables des actions de leur animal.
- **Sanctions** : Le non-respect de ces règles peut entraîner des amendes.

Les propriétaires ou gardien d'un chien doivent obligatoirement :

- obtenir une licence auprès de la Municipalité et **s'assurer que le chien la porte en tout temps afin d'identifier facilement l'animal**, et ce, pour tout chien sur le territoire de la Municipalité;
- **garder leur chien en laisse à l'extérieur**. Cette laisse et son attache doivent être d'un matériel suffisamment résistant.

Pour plus de détails sur cette réglementation, nous vous invitons à consulter le texte intégral du **Règlement 552-2024 concernant la garde et le contrôle des chiens**, disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://lac-simon.net/municipalite-de-lac-simon/administration/reglements-municipaux/>

PROGRAMME D'INSPECTION DES BANDES RIVERAINES

Protéger les rives : un appel à l'action pour notre territoire

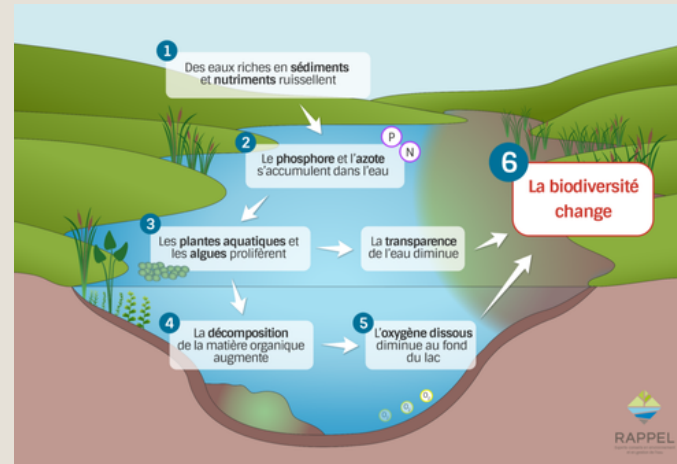
Avec l'arrivée de la saison estivale, il est crucial pour tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Simon de se familiariser ou de se remémorer quelques informations importantes en lien avec la protection des rives.

La protection des rives est l'une des rares méthodes pour limiter l'eutrophisation des cours d'eau, et dans le cas de notre Municipalité, des lacs : Simon, Barrière, Viceroy, des Hauteurs, Levert ainsi que la rivière de la Petite-Nation et tous les autres ruisseaux, lacs et rivières de faibles envergures, présents sur le territoire municipal.

PROGRAMME D'INSPECTION DES BANDES RIVERAINES...

Comprendre l'eutrophisation

L'eutrophisation, ou vieillissement des cours d'eau est un phénomène naturel qui est fortement accéléré par les activités humaines effectuées en rive. Elle se manifeste par une dégradation progressive de la qualité de l'eau, accompagnée d'une prolifération excessive d'algues et d'algues bleues. Avec le temps, les cours d'eau peuvent se transformer en marécages, lorsque le niveau d'algues devient trop élevé et la qualité de l'eau est trop basse. Les eaux marécageuses sont difficilement navigables et peuvent causer potentiellement des problèmes de santé. Ces désagréments viennent alors réduire dramatiquement la valeur des propriétés situées sur les rives des cours d'eau eutrophes, conduisant inévitablement à leur abandon, alors qu'elles étaient autrefois prisées par les citoyens.



Facteurs accélérateurs de l'eutrophisation

Voici quelques types d'aménagements en rive qui accélèrent le phénomène d'eutrophisation :

- le déboisement,
- le remblayage,
- l'engazonnement,
- le bétonnage,
- la création de plages artificielle.



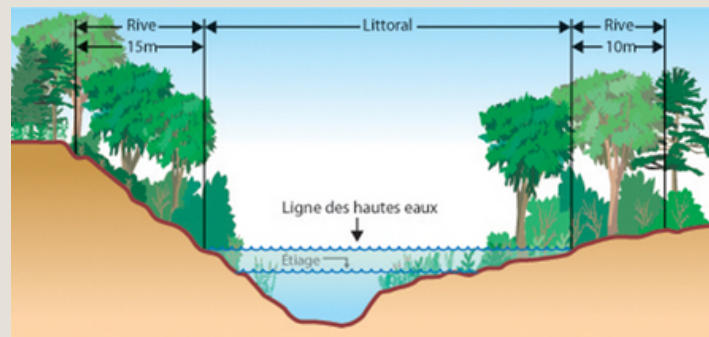
Ces interventions détruisent la couverture végétale en rive, empêchant celle-ci d'exercer ses fonctions naturelles, essentielles à la pérennité de nos cours d'eau.

Fonctions essentielles des rives saines :

- agissent comme un brise-vent naturel, ce qui protège vos propriétés riveraines des intempéries;
- préservent l'aspect naturel des paysages, augmentant ainsi la valeur pécuniaire de votre propriété;
- régularisent le niveau de l'eau en retenant une partie des précipitations, limitant ainsi les inondations;
- créent de l'ombre, limitant la prolifération d'algues nuisibles en atténuant le réchauffement de l'eau;
- filtrent les polluants provenant des engrais, des pesticides et des sédiments, ce qui aide à maintenir le niveau de qualité de l'eau;
- stabilisent le sol en rive, constituant une des méthodes les plus efficaces de prévenir l'érosion; et
- la végétation en rive favorise la biodiversité en offrant nourriture et abri à de nombreuses espèces endémiques de la région.

Comment protéger nos rives ?

Pour assurer la protection adéquate de nos rives, la méthode la plus simple consiste à les laisser dans leur état naturel, sur une bande de terrain de 10 à 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Ainsi, la rive est mesurée à 10 mètres lorsque l'inclinaison du terrain est inférieure à 30 %, et à 15 mètres lorsqu'elle est supérieure à 30 %.



PROGRAMME D'INSPECTION DES BANDES RIVERAINES...

Importance de la protection des rives

Dans certains cas, même si des travaux ont été effectués par le passé, le simple fait de ne plus entretenir la végétation ou l'absence de nouveaux aménagements peut faire en sorte qu'avec le temps, les rives retrouveront leur état naturel. Malheureusement, dans d'autres situations, des efforts de notre part sont nécessaires pour assurer leur restauration. Par exemple, la plantation d'arbres et arbustes endémiques peut être essentielle. Toutefois, la Municipalité exige l'obtention d'un permis accompagné d'un plan de renaturation élaboré par un biologiste, avant d'entreprendre toute activité de revégétalisation de la rive.

Réglementation et contrôle

À la Municipalité de Lac-Simon, la protection des rives est un enjeu de la plus haute importance, étant donné la présence de nombreux cours d'eau qui parcourent notre territoire. C'est pour cela que celle-ci est encadrée par le **Règlement 551-2024 relatif à la protection et la renaturation des rives** ainsi que par les règlements d'urbanisme **U-22 sur le zonage** et **U-21 sur les permis et certificats**. Ces règlements contiennent toutes les informations nécessaires concernant les mesures applicables aux rives, notamment les travaux autorisés et interdits, ainsi que le processus de renaturation.

Tout contrôle de la végétation effectué en rive sans permis est strictement interdit, à l'exception de l'entretien d'une fenêtre verte d'une largeur maximale de 5 mètres, permettant aux propriétaires riverains d'accéder au cours d'eau. En cas de non-respect de la réglementation, des procédures judiciaires peuvent être engagées à l'égard des contrevenants, entraînant des amendes et des ordonnances de la cour municipale pour forcer les propriétaires à renaturer leur rive.

Évaluation de l'état des rives

L'année dernière, plusieurs secteurs de la Municipalité ont été inspectés, afin d'évaluer l'état des rives de nos citoyens. Celles-ci ont été classifiées selon un code de couleur allant du vert au rouge (**vert = conforme**, **jaune = en voie de conformité** et **rouge = non conforme**). Des courriels de courtoisie ont été envoyés aux propriétaires disposant d'une rive considérée comme étant en voie de conformité. Des avis d'infraction ont été envoyés aux propriétaires disposant d'une rive considérée comme étant non conforme. Un rapport comptabilisant les inspections des bandes riveraines daté de l'an 2024 sera publié sur le site de la Municipalité, celui-ci donnant plus de détails sur la méthodologie ainsi que sur la classification des rives. De nouvelles inspections seront effectuées dans de nouveaux secteurs, au courant de la saison.

Appel à l'action

Nous vous encourageons fermement à adopter de bonnes pratiques en ce qui concerne la protection des rives de nos cours d'eau. Nous avons la chance de vivre dans un des endroits au Québec où la qualité de l'eau est l'une des plus propre et limpide qui soient. C'est uniquement en prenant soin de celle-ci en protégeant tout d'abord les rives, que nous nous assurerons que les prochaines générations pourront profiter autant que nous, de ce sublime endroit.

Notre Municipalité, notre territoire, notre Lac-Simon.

PRÉLÈVEMENT DES EAUX

Chaque année, il est crucial de réaliser des tests bactériologiques sur l'eau des puits (eaux de surface), surtout après des inondations. Ces dernières peuvent contaminer votre puits, car les eaux de ruissellement transportent divers résidus, tels que des fertilisants, pouvant engendrer de graves problèmes de santé.



Distribution d'arbres

SAMEDI 7 JUIN 2025
Rendez-vous de 11 h à 13 h
au garage municipal
(103, chemin du Parc)

Comme chaque printemps, la Municipalité de Lac-simon offre des bébés arbres à ses citoyens. Cette année, grâce à la collaboration du Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) un total de 550 arbres, des **érables à sucre**, seront distribués.

ANALYSE D'EAU

La Municipalité offre à ses citoyens un service d'analyse d'eau en accueillant la caravane du **Laboratoire Notreau**. La journée d'analyse se déroulera le **samedi 19 juillet 2025 de 9 h à 12 h au 105, chemin du Parc**.

Pour en savoir plus et pour connaître les prix des différents types d'analyse, visitez le site internet : <https://geostar-notreau.com/>

Vous pouvez obtenir une bouteille pour recueillir votre échantillon d'eau pour l'analyse au bureau municipal, situé au 544, chemin du Tour-du-Lac, durant les heures d'ouverture.





La Traversée du lac Simon

«L'eau libre du lac Simon , un événement à vivre , une histoire à revivre !»



Samedi 9 août 2025

Encore cette année, La Corporation des Loisirs de Papineau, les municipalités de Lac-Simon et Duhamel ainsi que le Centre touristique du Lac-Simon (SÉPAQ) s'unissent pour poursuivre le succès de La Traversée du Lac Simon.

Du 5 au 10 août, c'est une semaine remplie d'activités diverses qui attend les citoyens et visiteurs, des plus jeunes au plus expérimentés.

Le concept restera sensiblement le même concernant les épreuves : traversée à la nage de 12 km, le 5 km (circuit de la Fédération de natation du Québec), le 2 km, le 500 mètres, une course à relais et une épreuve découverte de 100 mètres pour les 5-12ans

FORFAITS-COMMANDITES

PRÉSENTATEUR OFFICIEL.....5000\$
COLLABORATEUR MAJEUR.....2500\$
TRAVERSÉE 12 KM.....1500\$
TRAVERSÉE EN PLANCHE À PAGAIE.... 1000 \$

ÉPREUVE 5 KM..... 1000\$
ÉPREUVE 2 KM..... 1000\$
ÉPREUVE 500 M.....1000\$
ÉPREUVE RELAIS.....1000\$
ÉPREUVE DÉCOUVERTE.....1000\$

TRUITE PLATINE.....750\$
ESTURGEON DORÉ.....500\$
ACHIGAN ARGENTÉ.....comblé

TOUT AUTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERA APPRÉCIÉE

Bénévoles recherchés

Vous avez un peu de temps libre?

Vous aimez rencontrer les gens de votre communauté et être vraiment utile?

Pour la Traversée du lac Simon, nous avons grandement besoin de bénévoles pour occuper ces postes le samedi 9 août 2025 :

- Juges de virages
- Chronométrateur en chef
- Chronomètres
- Juge en chef à l'arrivée
- Juges à l'arrivée
- Commis à la course
- Contrôleurs pour aider les commis à la course
- Secrétaire (entrée de données : résultats)

Notez qu'il y aura une courte formation, à suivre en ligne, avec la Fédération de natation du Québec une semaine avant les épreuves.

Les personnes intéressées à faire partie de notre équipe de bénévoles ou à fournir une embarcation, peuvent communiquer, par courriel, à :
info@lac-simon.net ou mariolegault62@gmail.com



Les festivités de la Traversée du lac Simon Édition 2025

5, 6 et 7 août

Plusieurs activités telles que :
Whist militaire, tournoi de poker et washer...
(Détails à venir)



Vendredi 8 août

SOUPER SPECTACLE DE LA TRAVERSÉE

à 18 h, sous le chapiteau
(à l'angle des chemins du Parc et du Tour-du-Lac)



Billets :

40 \$ / personne

200 \$ / table de 6 personnes



Le prix du billet comprend :

Mechoui

Souper spectacle : animation,
spectacle de magie et chansonnier



Samedi 9 août

LA TRAVERSÉE

Dès 10 h30, arrivée des nageurs et début des épreuves sur la plage municipale de Lac-Simon
De 11 h à 17 h, animation, musique durant les épreuves

Venez encourager les nageurs sur la plage municipale.

Sous le chapiteau, situé à l'angle des chemins du Parc et du Tour-du-Lac



SOIRÉE DISCO

ENTRÉE \$25



UNE MULTITUDE D'ACTIVITÉS ET D'ÉVÉNEMENTS




Petite Nation
Revenez sur terre

60 ANS, ÇA SE SOULIGNE



Gens du pays...

10 h Messe sous le chapiteau
avec notre curé Ronald Beaulne

Un café sera servi après la messe

13 h Départ du rallye
Inscriptions obligatoires :
Courriel : info@lac-simon.net
Tél. : 819 987-0217

(arrivée des participants à la caserne incendie,
15 minutes avant le départ)

Sous le pavillon au Parc Dragon du lac

13 h Invitation enfants et parents
Venez apprendre à aimer les plantes (herbes
sauvages et plans cultivés)
Animé par : Chantal Dozois

15 h Invitation enfants et adultes
Venez nous aider à créer un **serpent de roches**
(Il s'agit de peindre des roches afin de créer un
serpent de roches)

Sous le chapiteau

15 h Souper pour les participants au rallye

19 h Soirée dansante animée par Seb et son band
Bienvenue à tous (apportez vos chaises et vos
consommations)

21 h Feu de joie (selon les recommandations du
service incendie de Lac-Simon)



Lac-Simon

Credit photo: Jean-Charles Labarre

MARDI 24 JUIN

**Fête
nationale
du Québec**

Organisé par le Comité MADA

**PARTICIPEZ AU
TRADITIONNEL
RALLYE
AUTOMOBILE**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
info@lac-simon.net
Téléphone : 819-987-0214

Pour plus d'information, suivez-
nous sur Facebook et sur le site
de la Municipalité

Vous avez des questions ?
écrivez à info@lac-simon.net ou
communiquez avec M. Daniel
Tremblay au 819 987-0217

En partenariat avec :

Québec

**Fête
nationale
du Québec**



LAC-SIMON
Municipalité de la région de la Capitale-Nationale
amie des aînés

Petite Nation
Revenez sur terre



Les activités offertes cet été ! Profitez-en !

La municipalité de Lac-Simon, en collaboration
avec son comité MADA, présente la

LAC-SIMON
amis aînés

Petite Nation
Revenez sur terre

1
juillet

Cantine,
kiosque et
animations
sur place.

MARCHE canine 2025

Alexandra côté



Petite Nation
Revenez sur terre

Événement propulsé par le
Magasin du Cultivateur

PURINA
PROPLAN

- 11 h Rendez-vous au Parc Alpha pour le départ de notre marche canine annuelle sur le sentier du chemin du parc.
- 12h Dîner hot-dog offert aux participants
- 13 h Spectacle de Sandra Côté et son équipe de border collies, composée de Louka, Tesla et Lumina.



1965



MUNICIPALITÉ DE
LAC-SIMON

2025

LA MARCHÉ DU SOLTICE D'ÉTÉ

Exposition sur les
tendances de l'été 2025

Conférencière
et humoriste invitée :
Janil Barré



4 CIRCUITS

28-06-2025
**MARCHE
CHRONO
METRÉE**
LAC-SIMON

1.5 HM

DÉPART 11H

3 HM

DÉPART 11H30

6 HM

DÉPART 10H

12 HM

DÉPART 9H

LE SLOGAN DE TOURISME
PETITE NATION EST
« ON VOUS ENVOIE
PROMENER ».
PRENONS-LES AU MOT ET
ALLONS NOUS PROMENER
SUR LE SENTIER À LAC-
SIMON.



VIENS VIVRE
L'EXPÉRIENCE DE LA
MARCHÉ
CHRONOMÉTRÉE
MAIS EN TAMUSANT
ET À TON PROPRE
RYTHME.



Participez à la 1ère édition !

INFORMATION: EVENEMENTS124@GMAIL.COM

INSCRIPTION BIENTÔT DISPONIBLES AU LAC-SIMON.NET

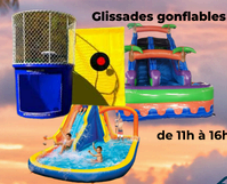
Fête à la plage de Lac-Simon

Samedi
26
juillet
DJ PROJIX

Gratuit & Ouvert à Tous de 14h à 16h

Contenants en verre interdits sur la plage.

Restauration & Bar sur place



Glissades gonflables

de 11h à 16h



À la brunante
Parade de bateaux illuminés

plus de 1 000\$ en prix



MCMRIO
de 19h à 21h

Petite Nation
Revenez sur terre

Boom Desjardins En Petite Nation



Pour plus d'informations et inscription au concours de bateaux illuminés: lac-simon.net

La Municipalité de Lac-Simon présente



GRAND JAMBORÉE COUNTRY ET EXPOSITION AGRICOLE



13 au 17 août 2025

Plus de 30
artistes sur
scène pour
votre pur
plaisir !

Bracelet passeport
à 60 \$ donnant
droit aux 3 jours de
spectacle et à
l'accès au
Gymkhana. valeur
de 90\$

Horaire du Gymkhana

Samedi 16 août de 9h à environ 16h-17h

Début des classes de compétitions

Grand-Prix en soirée de 20h à 22h

Vendredi 15 août

Exhibitions 14h à 19h00

Manège libre de 19h à 19h30

Classe du Drapeau et Trou de serrure à 20h

Dimanche 17 août de 9h à environ 16h-17h

Début des classes de compétitions

Mercredi 13 août

GROS LOT 2 500\$

5 000\$

EN PRIX



Ouverture des portes 16h
cantine sur place pizza et hot-dog

Jeudi 14 août

13h Thalie Boyer

14h Lucie Thibodeau

15h Roxanne Bacon

16h Simon Dubé

17h Pause souper

19h Fred Delorme

20h Brigitte Leblanc

21h Denis Boudreau

22h Brigitte, Denis et Fred!

Sous le chapiteau

Vendredi 15 août

13h René Paradis

14h Guy Tremblay

15h Wendy Lynn Snider

16h Martin Duford

17h Pause souper

19h Yvan Petit

20h Aie Cobaye

21h Annie Duguay

22h Kathy Lavigne

Samedi 16 août

13h Benoît Chalifoux

14h Maxime Auger

15h Valérie Cormier

16h Dwight Leroux

17h Pause souper

19h Toto

20h Eric Michael Hawk

21h Hélène Lafrance

22h Réjean Desjardins

Dimanche 17 août

Célébration de la Parole

9h Ouverture des portes

9h30 Célébration

Célébrant:

Animation: Eric Chartrand

et Dany Chartrand

10h30 à 16h

Journée Familiale Desjardins

Direction musicale: Jeudi et vendredi Yannick Grave et samedi Eric Chartrand



ET LE SUPER GYMKHANA epursol

544 Chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon, QC J0V 1E0 information: lac-simon.net

Restauration et Bar sur place. Argent comptant seulement.



Lafleur

metro
Marché Chénéville



CHAPITEAU
TOILETTE
NATION

MultiRoutes

CARRIÈRE ET SABLÈRE LURETTE



ROSSIGNOL
centre jardin • gazonniers • paysagiste

Desjardins
Caisse de la Petite-Nation
et du Lièvre

KOOL RADIO
Au Service de la Petite-Nation

Duhamel Électrique Inc.
Résidentiel • Commercial • Industriel



Surveillez les activités qui seront offertes cet automne!

MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON

FÊTE CITOYENNE

SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025

Maïs, chien chaud et pizza gratuite

apportez vos chaises et boisson

C'EST UN RENDEZ-VOUS AU PARC DRAGON DU LAC

SEPTEMBRE

🎵 **DINER DES CITOYENS -12H30**

🎵 **CHANSONNIER 13H30**

COLLATION -15H

**STRUCTURES
GONFLABLES, KERMESSE
ET MAQUILLAGES À
COMPTER DE 13H**

Duhamel Électrique Inc.
Résidentiel - Commercial - Industriel



Petite Nation
Revenez sur terre

OCTOBRE

01 OCT 2025 Présentée par: **Brunet CHÉNÉVILLE**

CÉLÉBRONS LA JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS

Journée d'activités

LAC-SIMON
amie des aînés

- Marche en sentier
- Conférences
- Café causerie
- Dîner
- Collation
- Tirages

Canada

Inscription gratuite sur notre site lac-simon.ca

Merci à nos généreux partenaires

LAC-SIMON **MultiRoutes** **Fairmont** **metro** **OPTO RÉSEAU**
LE CHÂTEAU MONTEBELLO Marché Chénéville L'OPTOMETRISTE ST-ANDRÉ-AVELLIN

Duhamel Électrique Inc. **FENPRO**
Résidentiel - Commercial - Industriel PORTES ET FENÊTRES

Petite Nation
Revenez sur terre